

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 Mars 2015

Convocation du 05/03/2015

Nombre d'élus en exercice : 11 - Présents 11 – Votants 11

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MAUREL Francis, GARDEIL Stéphane, MOESSNER Joël, LEDOUX Maxence, LOUP Gilles, GATIMEL Arnaud, FERREIRA Sabine.

Secrétaire de séance : GARDEIL Stéphane

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

I – COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS, HABILITATION A CREER UN SERVICE INSTRUCTEUR URBANISME ET COMPETENCE PERISCOLAIRE.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SOREZOIS: INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME ET COMPÉTENCE PERISCOLAIRE LE MERCREDI APRÈS MIDI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts de la communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois telle que présentée dans la délibération 04-2015 du 19/2/2015 de la communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois.

(délibération n° 03/2015)

INSTRUCTION INTERCOMMUNALE DES ACTES D'URBANISME: CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS EN MATIERE D'URBANISME ET AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Afin de mettre en place ce service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), il est nécessaire que les conseils municipaux de chaque commune concernée et le conseil communautaire précisent les principes de fonctionnement et d'organisation de ce nouveau service.

Le projet de convention a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition des services de la Communauté de Commune pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'utilisation du sol pour la délivrance desquels le Maire de la commune est compétent.

Le projet de convention définit les missions respectives des Communes et de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, à 10 voix Pour et 1 Abstention, approuve la convention concernant l'instruction des actes d'urbanisme au niveau intercommunal et autorise Monsieur le MAIRE à signer cette convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

(Délibération n° 04/2015)

II – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ENQUETE PUBLIQUE

Le conseil doit se prononcer sur le choix du commissaire enquêteur.

Schéma communal d'assainissement.

Etablir la zone de l'assainissement collectif et individuel.

Vote de la marche à suivre de l'enquête publique : Délibération à l'unanimité.

M. et Mme ABRIAL cèdent la vente du terrain : 3 000.00 €

III - ENTRETIEN FLEURISSEMENT D'AVRIL A NOVEMBRE

Commande des fleurs à réitérer pour mise à disposition des habitants. Distribution fin avril aux personnes qui se seront inscrites.

Diffusion d'une annonce dans le « Flash-Info » pour un poste d'entretien du fleurissement d'avril à novembre.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Contrat pour plantation et arrosage et nettoyage.

Appel au bénévolat pour enlèvement des plantes en hiver.

- **Questions diverses**
- Carte communale – Compte-rendu

Malgré les promesses de M. Thiebault 1,5 ha est accordé à Saint-Amancet.
Richard Lacaze propose de rencontrer Mme Auriol pour discuter et demander plus d'hectares.

15 constructions possibles sur la commune.

M. le Maire propose d'abandonner le projet de révision de la carte communale et de passer directement en PLU. Approbation à l'unanimité.

Arguments : Le PLU, dès le début de l'étude permet de verrouiller des terrains constructibles. Jacques Durand propose une répartition raisonnable de 1.5 ha entre les habitants et les terrains municipaux.

- Elections Départementales :
Mise en place du bureau de tenue du scrutin des 22 et 29 mars 2015.
- Offres internet par la mairie :
Aucune obligation de prendre une version « pro ». Mais pas d'intervention dans les 24 h pour les contrats de particuliers. Abandon de la formule « pro » et décision de comparer les offres des autres fournisseurs d'accès.
- Travaux ; Réception du devis prochainement pour apprentis à accoler au bâtiment technique communal.
- Cimetière : la commission doit se réunir, le 9 avril 2015 à 18h30, pour définir un projet à proposer au prochain conseil municipal.
- Office National des Forêts :
Compte rendu d'une rencontre avec l'Office National des Forêts concernant la demande de cet organisme pour la prise en charge du dossier de reboisement de la périmétrale ;
- Sivens :
Débat autour du positionnement de Patrick ROSSIGNOL. Positionnement du conseil dans son entier contre la notion de défense des zadistes. Patrick Rossignol ne souhaite pas perdre sa notion de liberté.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 00 h45.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud	LOUP Gilles
GARDEIL Stéphane	FERREIRA Sabine
LEDOUX Maxence	MAUREL Francis
MOESSNER Joël	